

Le 24 décembre, Ortega prit possession de Mexico, et le 28, il publia les lois dites de *réforme*, édictées par le gouvernement de Vera-Cruz les 12, 13 et 23 juillet précédent. Elles proclamaient :

La tolérance des cultes,
L'abolition des ordres religieux,
La nationalisation des biens ecclésiastiques,
Le mariage civil.

Juarez arriva à Mexico le 11 janvier 1861. Ses premières mesures témoignent de l'irritation qui l'animait. Le lendemain même il fit adresser à M. Pacheco, ambassadeur d'Espagne, la note suivante :

« S. Exc. le Président intérimaire constitutionnel ne peut vous considérer que comme un des ennemis du gouvernement, en raison des efforts faits par vous en faveur des rebelles usurpateurs qui ont occupé cette ville durant les trois dernières années. En conséquence, il décide que vous quittez cette capitale de la république sans autre délai que le temps strictement nécessaire pour les préparatifs de votre voyage. »

Des notifications de même nature furent faites au nonce du Saint-Siège et au ministre du Guatemala.

L'archevêque de Mexico et la plupart des évêques furent expulsés, les revenus du clergé confisqués. Juarez croyait nécessaire de protéger par ces mesures rigoureuses un pouvoir encore mal assis. En effet, de nombreuses bandes de partisans réactionnaires parcourant la campagne sous les ordres de Marquez, de Mejia, de Vicario, de Cobos, de Lozada, continuaient une guerre sans merci, signalée déjà de part et d'autre par des exécutions sanglantes et de cruelles vengeances.

Juarez allait se trouver, en outre, aux prises avec les embarras des réclamations étrangères. Pour faire face aux dangers qui l'environnaient, il contint le clergé par une rigueur excessive, mit hors la loi les chefs conservateurs ⁽¹⁾, suspendit le paiement de la dette publique et dédaigna les menaces de l'Europe.

Les ministres étrangers avaient successivement reconnu les gouvernements de fait, maîtres de la capitale.

Après la chute de Comonfort, les représentants des puissances étrangères étaient donc entrés en rapport avec Zuloaga, seule autorité qui existât alors ; car il était difficile d'attribuer le caractère de chef d'un gouvernement à Juarez, errant de ville en ville, puis passant à l'étranger avant de pouvoir revenir à la Vera-Cruz.

Cependant, lorsque le gouvernement constitutionnel fut proclamé dans cette ville, le ministre des Etats-Unis ne tarda pas à s'y rendre ; les autres restèrent à Mexico. Les Américains du Nord avaient naturellement plus de sympathie pour Juarez qui, se faisant le champion des idées fédéralistes et libérales, se rapprochait de leurs principes politiques. Le représentant américain apporta donc son appui moral au gouvernement constitutionnel, et les bâtiments de guerre des Etats-Unis le protégèrent, comme nous l'avons vu, contre les entreprises de Miramon ; bientôt aussi ils lui offrirent une assistance plus directe, en échange de concessions importantes. M. Mac-Lane conclut un traité qui

Attitude
des ministres
étrangers
pendant la guerre
civile.

(1) Ocampo, un des hommes les plus influents du parti libéral, ayant été fusillé le 3 juin sur l'ordre de Marquez, le gouvernement de Juarez déclara aussitôt Marquez, Mejia, Cobos, Vicario, Cajique, Lozada hors la loi ; il promit une récompense de 10,000 piastres et une amnistie complète, pour n'importe quel crime, à ceux qui en délivreraient le pays.

est connu sous son nom, par lequel le Mexique concédait aux Etats-Unis le droit de passage à travers l'isthme de Tehuantepec et certaines parties des provinces du nord, avec la faculté de protéger ce transit par des forces militaires, dans le cas où la république mexicaine ne se trouverait pas en état d'y suffire elle-même. Le traité ne fut pas ratifié par le Sénat américain ; mais il indique néanmoins les dispositions de Juarez à accepter, dès cette époque, le protectorat que les Etats-Unis cherchent volontiers à étendre sur les républiques de l'Amérique du Sud, tandis qu'il repoussait au contraire les offres de médiation faites par les puissances européennes.

M. de Saligny
nommé ministre
de
France à Mexico.

La lutte entre Miramon et Juarez touchait à sa fin, lorsque M. de Saligny, récemment nommé ministre de France au Mexique, arriva à Mexico (12 décembre 1860). Au moment où tomba le gouvernement de Miramon, il n'avait pas encore présenté ses lettres de créance. En se conformant aux traditions de ses prédécesseurs, il devait donc reconnaître le président Juarez, alors maître de la capitale ; il y était disposé ; mais, avant de solliciter une réception officielle, il voulut arrêter avec le nouveau gouvernement une convention qui stipulât les indemnités pécuniaires et les réparations auxquelles la France prétendait.

Ce traité signé, il fut reçu par le président le 16 mars 1861.

Juarez, en prenant possession du palais présidentiel de Mexico, n'avait pu tout d'un coup remplir les caisses publiques vidées depuis longtemps. Demander de l'argent à un gouvernement tellement appauvri était aussi injuste qu'inutile. Le faire consentir à un traité était encore possible, car un débiteur insolvable souscrit toujours assez fa-

cilement aux exigences de ses créanciers, bien qu'il sache d'avance qu'il ne pourra pas tenir ses engagements ; mais il était bien évident, à priori, que ce traité resterait lettre morte. L'empereur Maximilien, soutenu pendant cinq ans par les soldats et le trésor de la France, a été impuissant à relever l'état financier du pays. On peut juger par là quelle devait être la position de Juarez au moment de son arrivée à Mexico, lorsque l'ennemi se montrait journellement aux portes de la ville, et que l'argent faisait même défaut pour les nécessités quotidiennes de l'administration ; il essaya d'obtenir une sorte de concordat des trop nombreux créanciers de l'État, mais ces démarches échouèrent et l'on prétendit alors que l'influence de M. de Saligny n'y fut pas étrangère. La banqueroute était donc, à cette époque, la seule solution qui restât à Juarez. Elle était fatale.

Les emprunts ne donnent que des ressources passagères et insuffisantes ; les impôts ne se recouvrent régulièrement qu'après le rétablissement de l'ordre ; son gouvernement, comme tout autre à sa place, allait donc être obligé d'arrêter le paiement de la dette publique. C'est ce qu'il fit en effet ; le paiement de la dette intérieure fut d'abord suspendu, puis, le 17 juillet 1861, le congrès vota l'ajournement à deux années du paiement des conventions étrangères.

En droit, le cabinet de Mexico ne pouvait certainement pas s'affranchir lui-même d'obligations solennellement contractées, mais en fait, c'était le seul parti qu'il eût à prendre, à moins d'abandonner le pouvoir à d'autres qui se fussent trouvés dans la même impasse.

Le décret de suspension des paiements avait pour résultat immédiat de lui permettre de saisir 4 à 500,000 piastres déjà prélevées sur les douanes et mises de côté pour le service de la dette extérieure.

Suspension
du paiement de la
dette publique
(17 juillet 1861).

Rupture
des ministres de
France
et d'Angleterre
avec
le gouvernement
de Juarez
(25 juillet 1861).

Les ministres de France et d'Angleterre réclamèrent le retrait de la loi du 17 juillet; ne l'ayant pas obtenu, ils rompirent leurs relations diplomatiques avec le cabinet mexicain ⁽¹⁾ (25 juillet).

En ce moment du reste, Juarez s'inquiétait médiocrement du mécontentement des puissances européennes; pour lui, les ennemis à craindre étaient ceux dont on apercevait les bandes dans la vallée de Mexico, les chefs réactionnaires, Marquez, Mejia, Vicario ou Cobos, bien plutôt que les armées éloignées des puissances européennes. Il appréhendait donc peu la guerre étrangère et ne fit rien pour l'éviter.

Les étrangers
au Mexique.

La France, l'Angleterre et l'Espagne ayant depuis longtemps à se plaindre des mauvais traitements infligés à leurs nationaux, la question d'intervention avait été déjà posée antérieurement.

Les étrangers établis au Mexique ne s'étaient pas tenus à l'écart des luttes des partis. Les négociants, les consuls eux-mêmes avaient au contraire souvent favorisé les révolutions sur lesquelles un grand nombre spéculaient, et ils en avaient parfois profité pour accroître rapidement leur fortune, soit au moyen de prêts et de transactions usuraïres, soit au moyen d'arrangements de douanes. Cependant après chaque crise, les ministres des puissances étrangères, interprètes trop complaisants parfois des plaintes exagérées de leurs nationaux, présentaient au nouveau gouvernement une longue liste de dommages à réparer, qui se traduisaient toujours par un chiffre excessif d'indemnités pécuniaires. Quelquefois aussi, ils prenaient à

(1) M. de Saligny au ministre des affaires étrangères, 27 juillet 1861.

l'égard des présidents de la République une attitude quelque peu hautaine et leurs communications diplomatiques affectaient trop souvent un caractère comminatoire.

Ils s'immisçaient volontiers dans les actes intimes de l'administration intérieure, critiquant, approuvant, blâmant telle ou telle mesure, et s'occupaient de questions parfaitement étrangères à leurs missions diplomatiques. Ainsi M. de Saligny faisait un grief au gouvernement mexicain du brigandage qui désolait le pays, des vols commis journellement dans la capitale et le rendait responsable du désordre qui régnait au Mexique, de l'insécurité des chemins, des violences commises à l'autre extrémité du territoire sur les négociants étrangers ⁽¹⁾.

Dans un pays déchiré par les guerres civiles, où les citoyens n'ont aucune sécurité pour leurs biens et leurs personnes, il est impossible que les étrangers puissent jouir d'une immunité particulière, surtout lorsque le grand commerce et une forte partie de la richesse publique sont entre leurs mains. Au mois de décembre 1861, le général La Llave, gouverneur de la Vera-Cruz, répondant à la sommation de l'amiral espagnol, pouvait cependant dire avec raison : « Les étrangers ont jusqu'ici joui de tels avantages et ont été si respectés, que je puis vous assurer que la condition de citoyen mexicain est un désavantage, si on la compare avec celle d'étranger. »

Toutefois, malgré les efforts de leurs ministres, les emprunts forcés pesaient lourdement sur eux, mais les maisons de banque étrangères, qui disposaient de capitaux importants, tiraient très-habilement parti de la situation en

(1) Lettre de M. de Saligny au Ministre des affaires étrangères, 15 mars 1862.

les prêtant à des conditions qu'elles savaient fort bien proportionner aux risques à courir.

L'affaire Jecker ⁽¹⁾ est un des exemples les plus connus de ces contrats usuraires, dont les intéressés ne craignaient pas de réclamer l'exécution par voie diplomatique et que les ministres étrangers soutenaient sans s'inquiéter suffisamment peut-être de la dignité de leur pavillon; on voyait même certains consuls favoriser la contrebande des métaux précieux sur la côte du Pacifique et couvrir ce trafic déshonnête du drapeau de leur nation ⁽²⁾. A côté de réclamations justement fondées, il en était d'autres médiocrement dignes de protection, aussi l'appui qu'elles trouvaient près des agents diplomatiques ne paraissait pas toujours désintéressé.

Cependant certains griefs des puissances européennes paraissent très-justifiés. Ceux de l'Espagne étaient les plus nombreux et les plus anciens. Le Mexique n'avait rempli aucun de ses engagements vis-à-vis d'elle et les sujets espagnols se plaignaient chaque jour de nouvelles violences.

Premiers projets
d'intervention.

En 1858, elle avait déjà le désir d'intervenir dans les affaires intérieures du pays; plus tard, en 1860, son ambassadeur, M. Pacheco faisait de vives instances auprès du capitaine général de Cuba pour obtenir de lui une démon-

(1) Voir à l'Appendice.

(2) Nous traduisons ce qui suit d'un ouvrage anglais publié à Londres en 1862. — *Notes sur le Mexique* par Lemprière : Un membre du congrès de Mexico ayant signalé les infâmes transactions des consuls anglais sur le Pacifique, la légation anglaise le poursuivit; une indemnité pécuniaire fut obtenue, tandis que, dans tout autre pays, le crime ainsi dénoncé eût reçu la plus sévère réprobation. Les faits de ce genre sont nombreux; c'est l'histoire de nos consulats et de notre diplomatie dans les trente dernières années. Les représentants des autres nations ont du reste rivalisé avec les nôtres. . . . La protection diplomatique est devenue un trafic; elle s'étend la plupart du temps sur des personnes qui n'y ont aucun droit et qui en profitent pour couvrir leurs spéculations.

stration militaire contre Juarez, alors installé à la Vera-Cruz; mais le maréchal Serrano s'était prudemment abstenu de peur d'engager son gouvernement dans des complications avec les Etats-Unis. Le Cabinet de Madrid avait approuvé sa réserve et s'était efforcé dès ce moment de s'entendre avec l'Angleterre et avec la France afin d'agir collectivement contre le Mexique. Le ministre des relations extérieures d'Espagne, M. Calderon-Collantes, parlait même alors, en termes fort positifs, de l'opportunité d'établir dans ce pays un gouvernement monarchique ⁽¹⁾.

Plus tard les ministres français et anglais n'ayant pas obtenu de Juarez les satisfactions qu'ils réclamaient, avaient formellement sollicité leurs gouvernements d'en venir aux mesures coercitives; M. Matthew écrivait « qu'à moins d'une intervention étrangère, le démembrement du Mexique et une banqueroute nationale lui paraissaient inévitables ⁽²⁾. »

Sir Ch. Wyke, son successeur, faisait valoir à l'appui de cette demande d'intervention l'importance des intérêts anglais engagés au Mexique et le développement ultérieur qui pourrait leur être donné à l'abri d'un gouvernement honnête, si l'on encourageait le parti modéré à relever la tête ⁽³⁾. « Tous les Mexicains sensés approuveraient, disait-il, une mesure qui mettrait un terme aux excès commis chaque jour sous un gouvernement aussi corrompu qu'impuissant à maintenir l'ordre et à faire exécuter ses propres

(1) Correspondance diplomatique de l'Espagne avec la France, notamment une lettre du 10 janvier 1859, de M. Calderon-Collantes à l'ambassadeur de la reine à Paris, et une lettre du 2 juin 1860, de l'ambassadeur français en Espagne au Ministre des affaires étrangères à Paris.

(2) Dépêche de M. Matthew, 12 mai 1861.

(3) Dépêche de sir Ch. Wyke, 27 mai 1861.

lois (1). » Il ne voit aucun espoir d'amélioration en dehors d'une intervention étrangère ou de la formation d'un gouvernement raisonnable composé des principaux membres du parti modéré (2).

Du reste, les Puissances européennes étaient sollicitées d'intervenir au Mexique bien moins encore par leurs nationaux que par un parti nombreux d'émigrés mexicains avides de ressaisir le pouvoir et partisans plus ou moins éclairés de la monarchie. « Ce sont les émigrés mexicains à Paris, qui ont fait les ouvertures actuelles au gouvernement autrichien comme ils les avaient déjà faites en 1846, » écrivait lord Bloomfield, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, au mois de février 1862 (3).

En 1854, M. Gutierrez de Estrada avait été, comme on l'a vu, officiellement chargé par Santa-Anna d'ouvrir des négociations à ce sujet, mais les guerres de Crimée et d'Italie n'avaient pas permis aux cabinets européens d'écouter ces propositions.

En 1860, les circonstances parurent plus favorables ; tout porte à croire qu'à cette époque déjà des offres formelles avaient été faites à l'archiduc Maximilien qui, cédant aux désirs de la princesse Charlotte, sa femme, et aux conseils du roi des Belges, son beau-père, les avait éventuellement acceptées.

L'empereur Napoléon se montra favorable à ce projet, dont la réalisation lui était représentée comme facile ; le parti monarchique nombreux et influent verrait, lui disait-on, ses rangs grossis par tous les hommes modérés, avides de repos. Les agents diplomatiques confirmaient

(1) Dépêche de sir Ch. Wyke, 25 juin 1861.

(2) Dépêche de sir Ch. Wyke, 28 octobre 1861.

(3) Lord Bloomfield à lord Russell, 6 février 1862.

ces assertions. D'après leurs dépêches, l'anarchie était au comble, une nouvelle révolution imminente ; le gouvernement de Juarez foulait aux pieds toutes les conventions, une intervention armée pouvait seule sauver le Mexique et assurer les satisfactions que les puissances réclamaient.

Les Etats-Unis verraient sans doute avec déplaisir une intervention européenne, mais, absorbés par leurs discordes intérieures, il leur serait impossible de la contrarier. Un empire pourrait être créé au Mexique, une digue opposée à leur marche envahissante vers le centre de l'Amérique, le passage entre les deux océans soustrait à leur monopole avant que fût terminée la crise au milieu de laquelle ils se débattaient.

L'occasion semblait donc favorable. Une régénération des races latines, poursuivie et protégée par la France dans le nouveau comme dans l'ancien monde, les relations commerciales étendues, un grand progrès humanitaire consacré par le réveil d'un peuple entier et son entrée dans le courant de la civilisation moderne, tel était le mirage séduisant que présentait l'avenir. Les émigrés, toujours disposés à présenter les choses telles qu'ils les désirent et non pas telles qu'elles sont en réalité, avaient soin d'entretenir les plus dangereuses illusions. Ils ne cessaient d'affirmer que le pays tout entier aspirait à une restauration monarchique ; à force de le dire ils avaient sans doute fini par le croire eux-mêmes et, de bonne foi peut-être, ils cherchaient à persuader ceux de qui dépendait la réalisation de leurs espérances.

Santa-Anna était un des plus ardents partisans de la monarchie ; le 15 octobre 1861, il écrivait à M. Gutierrez de Estrada à Paris :

« J'avais déjà quelques données à l'égard de la résolution prise par les trois puissances maritimes relativement au Mexique.

« Ce que vous me mandez aujourd'hui me démontre qu'il ne saurait subsister de doute quant au prochain changement de sa situation.

« Ce qui conviendrait actuellement serait de profiter d'une si heureuse occurrence pour l'accomplissement de nos anciens souhaits, en vertu de cette règle, que l'occasion n'a qu'un cheveu et ne se présente pas deux fois. Combien ne serait-il pas opportun de vous approcher de ces gouvernements et de leur rappeler nos anciennes sollicitations !

« Et surtout de leur faire connaître que le Mexique n'aura pas de paix durable tant qu'on n'aura point radicalement guéri le mal.

« Le remède doit se borner à substituer à cette bouffonnerie qu'on appelle la république, un empereur constitutionnel. Les trois puissances pourraient l'élire d'un commun accord. Faites leur aussi savoir qu'aujourd'hui plus que jamais, je suis résolu à accomplir cette idée et que je travaillerai sans relâche à en amener la réalisation ; aussi peut-on compter sur moi...

Plus tard, en 1863, après les premiers insuccès des tentatives du parti monarchique, il répétait encore :

« Quant à l'opinion de la majorité du pays, je ne doute pas qu'aussitôt les démagogues chassés de la capitale, elle ne se déclare pour la monarchie constitutionnelle, comme la forme du gouvernement la mieux appropriée au bien des peuples. Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas au Mexique un parti monarchique jugeront de leur erreur, lorsqu'on pourra manifester sa pensée sans nul péril.

« Entre ces partisans de la monarchie, on me rencontrera, moi, qui fus l'inaugurateur de la République, péché que j'ai du reste expié suffisamment !

« En résumé, si l'Empereur ne retire pas sa protection aux bons Mexicains, l'œuvre de salut aura pour notre pays son accomplissement.

« Le Mexique constitué jouira d'une paix constante et, à la faveur de la sécurité publique, il pourra donner essor à tous les éléments de richesse que renferme son sol privilégié, et remplir ses engagements.

« Dieu nous conserve l'existence pour voir se lever l'aurore de cette régénération et s'en réaliser une partie ! ⁽¹⁾ »

En prêtant son concours au parti monarchique, l'Empereur pouvait donc croire que ce parti représentait l'opinion de la majorité du pays ; et il est difficile d'admettre qu'il ait cru possible d'imposer aux Mexicains un gouvernement contre leur gré. Du reste, fidèle à sa théorie du suffrage universel, il exprima formellement l'intention d'appeler la nation mexicaine à se prononcer elle-même, sans indiquer toutefois quels procédés permettraient d'appliquer le système plébiscitaire à un pays aussi vaste et aussi décentralisé.

Les rapports de M. de Saligny contribuèrent encore à augmenter l'obscurité et la confusion au milieu desquelles se développaient les projets interventionnistes ; d'un autre côté, avec des vues et des intentions différentes, les personnes qui entouraient l'Empereur le poussaient également dans cette voie périlleuse. L'Impératrice accueillait les émigrés mexicains, les entretenait dans leur langue, s'intéressait à leurs malheurs ; émue des souffrances de l'Église catholique, elle était disposée à considérer l'expédition projetée comme une pieuse croisade. M. de Morny présentait une spéculation colossale. Il avait des intérêts importants dans les affaires du banquier suisse Jecker ; il soutenait personnellement et faisait soutenir par la diplomatie française les revendications de cette maison. C'était lui qui avait fait envoyer M. de Saligny au Mexique, et les soins que le ministre de France devait donner aux intérêts de son pays se compliquaient singulièrement de ceux que réclamaient

(1) Lettre à M. Gutierrez de Estrada, 13 février 1863.

les intérêts particuliers de ce puissant protecteur (1).

L'Empereur ignorait sans doute les détails déplorables de ces intrigues financières; mais l'influence exercée sur lui par M. de Morny n'en était pas moins au service d'intérêts fort peu recommandables (2).

C'est ainsi qu'une grande nation, malheureusement traitée en mineure, put être lancée contre son gré dans une expédition d'aventure. L'opinion publique en France s'y montrait fort opposée. Les affaires Jecker et les intrigues des partisans de la monarchie sur lesquelles un secret absolu n'avait pu être gardé, n'étaient pas de nature à exciter ses sympathies. La situation politique du Mexique était généralement peu connue, mais quelque incomplets que fussent leurs renseignements, beaucoup d'esprits sages jugeaient sainement des dangers de l'avenir. De plus les dépenses de l'expédition devaient être certainement très-élevées et cependant le déficit des budgets s'accroissait chaque année.

(1) Des correspondances de la maison Jecker, interceptées et publiées dans le recueil des documents soumis au congrès des Etats-Unis, ne laissent aucun doute à ce sujet. Ces correspondances paraissent avoir tous les caractères de l'authenticité. Voir à l'Appendice.

(2) Un agent des Etats-Unis à La Haye appréciait ainsi les motifs qui guidaient la politique de l'Empereur dans la question mexicaine :

« Dans les cercles bien informés, on considère l'expédition du Mexique comme étant de la part de l'Empereur le développement d'un plan qui consisterait à augmenter son prestige et celui de la dynastie en paraissant le soutien de l'Eglise dans ce pays. Bien que n'étant pas en faveur près des catholiques, il se rend nécessaire à eux à Rome et il aimerait, paraît-il, jouer un rôle analogue à Mexico. . . »

« Il est en harmonie avec ses plans de mettre de l'argent dans les poches des soutiens influents de l'empire en donnant, sous un régime nouveau, une valeur aux titres de la dette mexicaine qui sont en leur possession et n'en ont aucune actuellement. »

« Ces vues me paraissent plus raisonnables que l'idée souvent émise, que l'invasion de cette malheureuse contrée aurait pour objet le rétablissement de la monarchie en faveur d'une des familles royales déchues en Europe. » (M. Pike à M. Seward, La Haye, 28 mai 1862.)

L'Empereur ne tint aucun compte de l'opinion publique; il s'engagea dans cette entreprise sous sa seule responsabilité. Toutefois il faut reconnaître que ni les spéculations financières, ni les projets de restauration monarchique, ni les idées de régénération des races latines ou d'équilibre américain n'ont été, comme on l'a dit, les raisons déterminantes de la guerre du Mexique. Il suffit pour le prouver de rappeler la part que l'Angleterre et l'Espagne prirent aux opérations militaires du commencement. Il faut donc rechercher la cause réelle de la guerre dans les griefs, dont ces puissances ne pouvaient obtenir le redressement.

Lorsque le paiement de la dette étrangère fut suspendu, les représentants de la France et de l'Angleterre agirent en complet accord (1); leur rupture avec le gouvernement de Juarez fut approuvée par leurs ministres respectifs, et des instructions identiques leur prescrivirent de quitter Mexico, s'ils n'obtenaient pas le retrait de la loi et l'établissement dans les ports de la Vera-Cruz et de Tampico de commissaires désignés par eux, ayant mission d'assurer la remise entre les mains des puissances des fonds à prélever à leur profit sur les douanes maritimes (2). Ils étaient avisés l'un et l'autre que des forces navales seraient envoyées pour soutenir ces demandes.

M. Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris, prévenu de ces dispositions, avertit son gouvernement par le télégraphe. « *On paraît, disait-il, ne se soucier en rien de nous* » (6 sept. 1861). Une dépêche du cabinet de Madrid, qui se croisa avec la sienne, lui prescrivait au même moment « *de vérifier si le gouvernement français avait l'intention de faire une démon-*

(1) M. de Saligny au Ministre des affaires étrangères, 27 juillet 1861.

(2) M. Thouvenel à M. de Saligny, 5 septembre 1861.